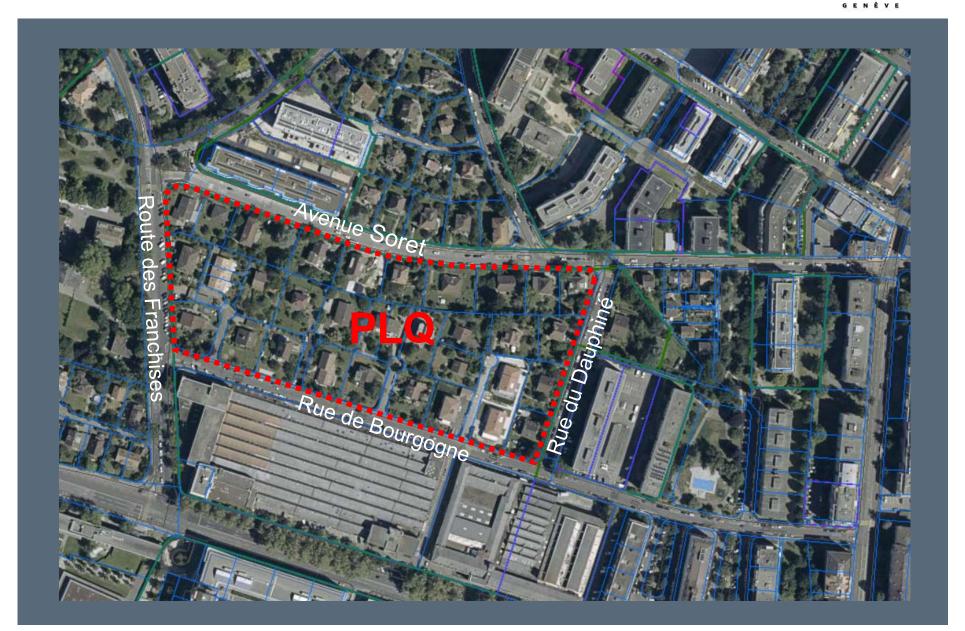
Plan localisé de quartier «Bourgogne»



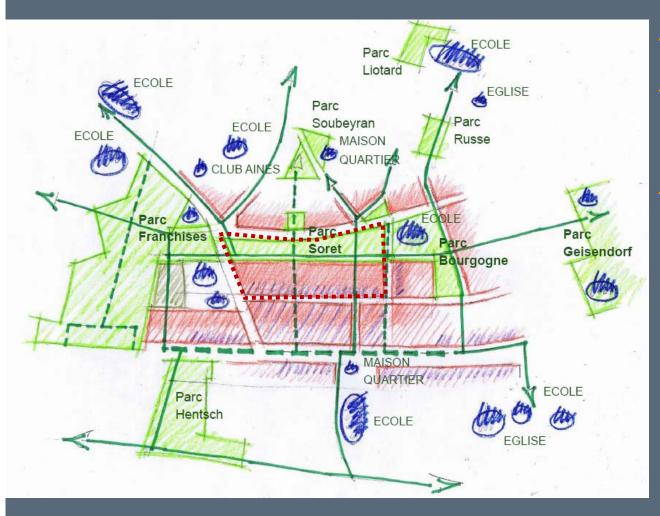








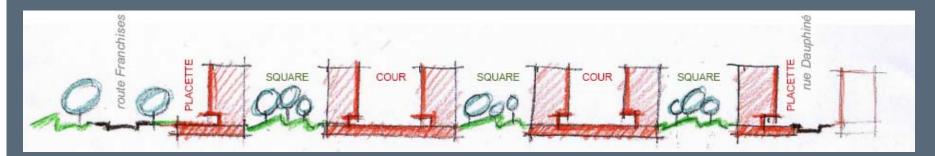
Les grands principes -1



- Le parc Soret
- Concentrer les constructions sur la rue de Bourgogne
- Le réseau des chemins piétons



Les grands principes -2



- L'alternance square / cour



- Le retrait sur la rue de Bourgogne : l'esplanade





DEUX FACTEURS IMPORTANTS DOIVENT ÊTRE PRIS EN COMPTE

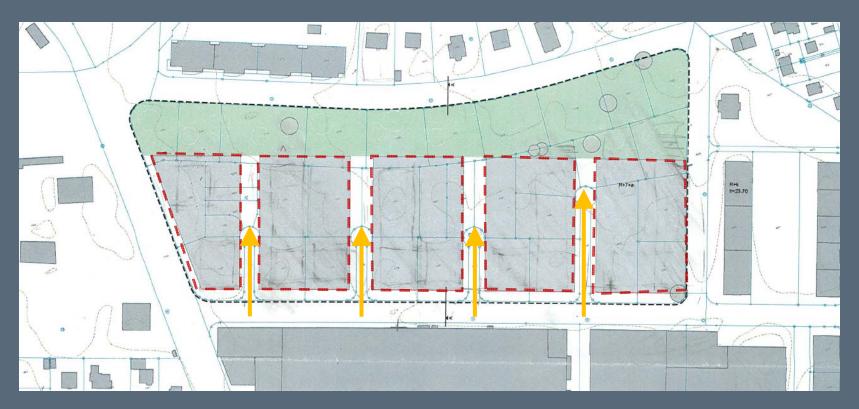
- 1. La consultation de la commission d'urbanisme
 - Poursuivre la concertation
 - Permettre un développement souple et diversifié du quartier
 - Cahier des charges pour les espaces extérieurs
- 2. Les nouvelles dispositions de la LGZD
 - un processus de concertation avec la population
 - Une plus grande souplesse des PLQ : des aires d'implantations, une implantation possible (mais pas unique) des bâtiments

Cela nécéssite une commande politique sur un principe de base qui laisse une marge d'évolution au projet de PLQ.



La réforme du PLQ

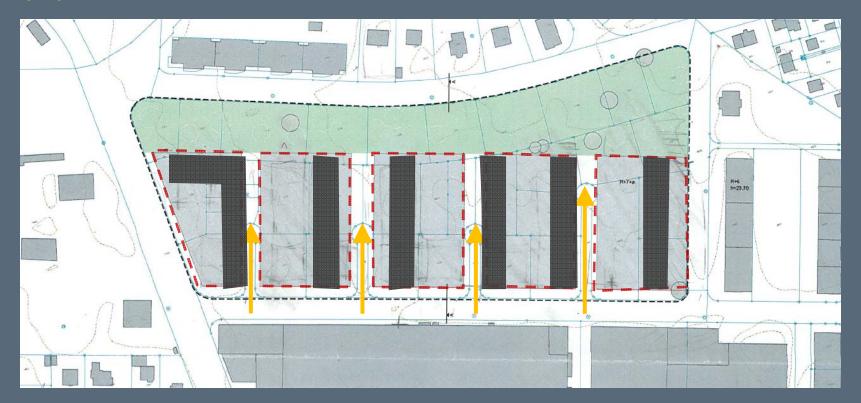
- Définir un parti d'aménagement (les grands principes)
- Permettre une flexibilité relative



 □ Déterminer des aires d'implantation tenant compte des accès et du parcellaire



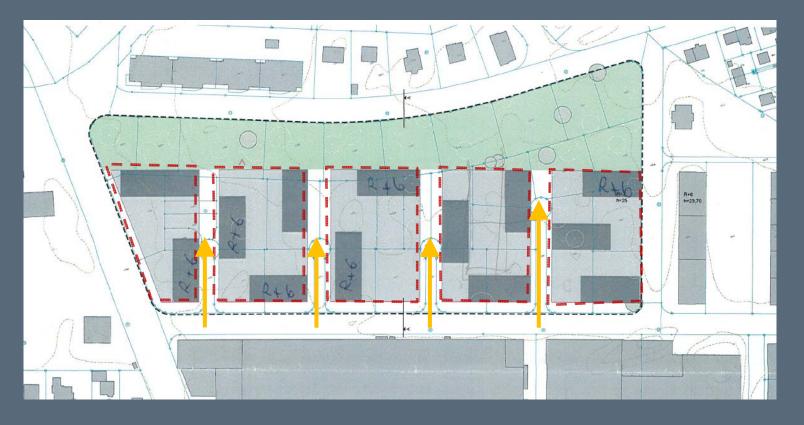
- Une tentative de simplification qui permet de tester les limites de la variante des mandataires



∆ Autonomiser chaque aire d'implantation pour un démarage indépendant

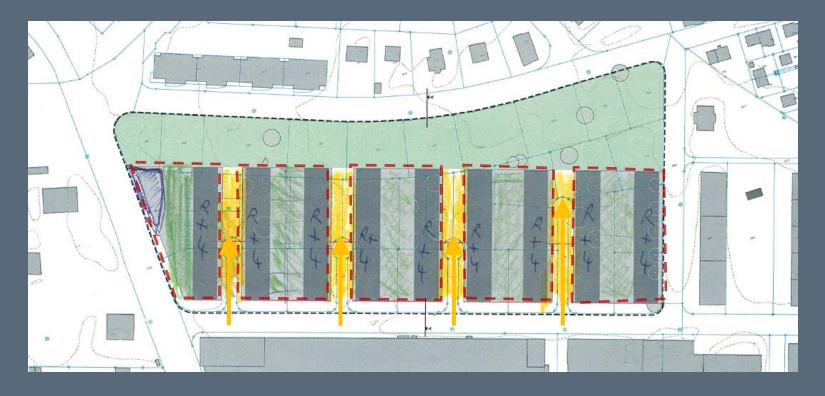


- Des petits bâtiments aléatoires





- Deux barres par aire





Projet de PLQ Bourgogne - Des "L" inversés



Projet de PLQ Bourgogne Des plots



- Un bâtiment majeur par aire + galette

